

Question et réponse

J'ai appris que dans l'avenir on imposera de nouvelles obligations quant à l'information en matière des allergènes et la valeur nutritionnelle des denrées alimentaires. Quel est l'état actuel des choses ?

Il est vrai que le Règlement CE 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires imposera de nouvelles obligations, soit à partir du 13/12/2014 en matière des allergènes et à partir du 13/12/2016 en ce qui concerne la valeur nutritionnelle

Allergènes

Depuis des années en Belgique il est obligatoire de mentionner les allergènes sur les denrées alimentaires préemballées, sur ce point il n'y a rien qui change.

Toutefois à partir du 13 décembre de cette

année vous serez obligé d'informer le consommateur à sa demande sur la présence des allergènes des denrées alimentaires que vous vendez. Cette information pourra être fournie verbalement.

Actuellement l'arrêté royal devant être pris à cet effet est dans sa phase finale.

Dès que cet A.R. est définitif nous y reviendrons.

Valeur nutritionnel

Ceci concerne la mention de la valeur énergétique et la quantité de graisses, d'acides gras saturés, de glucides, de sucres, de protéines et de sel.

En ce qui concerne la valeur nutritionnelle chaque pays peut décider lui-même si cette information doit être disponible pour les denrées alimentaires non-préemballées.

La Belgique a opté de ne pas rendre obligatoire pour de tels produits.

Denrées alimentaires préemballées.

Vu de ce qui précède il est naturellement important à savoir quelle denrée alimentaire doit être considérée comme préemballée et pour lequel un étiquetage des allergènes et de la valeur nutritionnelle est obligatoire.

Conformément au Règlement CE cet étiquetage n'est pas obligatoire pour les denrées alimentaires emballées sur les lieux de vente à la demande du consommateur ou préemballées en vue de leur vente immédiate. Dans l'état actuel des choses les denrées alimentaires ne pouvant pas être prises en libre-service par le consommateur tombe sous cette application.

Il va de soi que nous vous tiendrons au courant de l'évolution dans ce dossier.

QUE FAIT LA FEDERATION ?

DATE	ACTIVITE	PRESENT
18-03-14	APAQ-W: promotion de la viande bovine	J.-L. Pottier
24-03-14	Comité Directeur	Membres du Comité Directeur
24-03-14	Bureau	Membres du Bureau
25-03-14	Centre Epicuris: premier ouvrier de la France	J.-L. Pottier, P.Bouillon, J.Michel
26-03-14	A.F.S.C.A.: Comité Consultatif	J.-L. Pottier
1-04-14	A.F.S.C.A.: Cérémonie académique à l'occasion du fin de carrière de l'administrateur délégué, monsieur Gilbert Houins	J.-L. Pottier
1-04-14	Namur: Réunion de dialogue entre les représentants francophone de notre fédération nationale	J.-L. Pottier, M.Landuyt, P. Bouillon, D.Toussaint, A.Briclet, P.Flament, E.Vanden Bossche, J.Beaujean
3-04-14	Réunion préparatoire Meat-Xpo 09/2015	M.Landuyt, J.-L. Pottier, I.Claeys, C.Vos
07-08/04/2014	CIBC: Réunion du printemps	M.Landuyt
10-04-14	CIBC: Groupe consultatif viande bovine	M.Landuyt

Mercuriale des prix d'achats du Bétail Vivant Maximum du prix constaté sur les marchés suivant :

BOVINS

Les prix sont donnés en euros au kilo VIF

		14-03-2014	21-03-2014	28-03-2014	4-04-2014
Battice	Taureaux (S)	3,10 - 3,60	3,10 - 3,60	3,10 - 3,60	3,10 - 3,60
Ciney	Taureaux Cul de Poulain	3,40 - 3,75	3,40 - 3,75	3,40 - 3,75	3,40 - 3,75
Brugge	Taureaux Cul de Poulain	3,45 - 3,60	3,45 - 3,60	3,45 - 3,60	3,45 - 3,60
	Génisse Cul de Poulain	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30	3,00 - 3,30

Remarques sur la tendance des prix

14-mrs-14	
21-mrs-14	vente rapide - Prix stables
28-mrs-14	Apport important - Prix stables
04-avr-14	Prix stables